



**Pôle Transitions et développement local
Economie circulaire et solidaire**

Décision n° 2023-150

Objet : Résiliation de la convention d'occupation à titre précaire des locaux 3 rue du Four à Sceaux mis à disposition de l'association A La Mode de Chez Vous

Le maire,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du conseil municipal du 3 juillet 2020 portant application des dispositions de l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales,

Vu la décision n°2022-250 relative à la convention d'occupation à titre précaire des locaux 3 rue du Four à Sceaux mis à disposition de l'association A La Mode de Chez Vous

Vu la convention d'occupation des locaux 3 rue du Four à Sceaux signée le 18 octobre 2022 avec l'association A la Mode de Chez Vous à titre précaire et révocable,

Considérant l'arrêt de l'activité de l'association A la Mode de Chez Vous, motivé par les difficultés rencontrées par les bénévoles pour assurer l'activité de l'association tout en continuant leurs études et stages professionnels,

Considérant les efforts vains démontrés par l'association A la Mode de Chez Vous pour chercher un repreneur à son activité,

Considérant la demande de l'association A la Mode de Chez Vous de résiliation de sa convention à compter du 1^{er} mai 2023, et sa demande de dispense de préavis,

DECIDE de dispenser de préavis l'association A la Mode de Chez Vous et de résilier la convention au 1^{er} mai 2023.

Fait à Sceaux, le 25 mai 2023



Philippe Laurent

Philippe LAURENT